



Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de
Saint-Prime QUE :

Le règlement numéro **2024-04** établissant un programme de crédit de taxes foncières pour favoriser la construction de logements multifamiliaux a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024.

Ce programme vise l'octroi d'un crédit de taxes foncières à toute personne qui, propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, réalise ou fait réaliser des travaux de construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel multifamilial, l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial existant afin de porter à quatre (4) ou plus le nombre de logements dans ce bâtiment, ou pour la construction d'un projet résidentiel intégré regroupant au moins deux (2) bâtiments de type multifamilial.

Tout contribuable a le droit de transmettre au ministre son opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de cet avis.

Ce règlement est disponible au centre administratif municipal, 599, rue Principale à Saint-Prime, pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Saint-Prime, ce 4^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

Claudia Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière